



Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Le présidenton

Au(x) président(s) de la (des commission(s) concernée(s))

Monsieur le Président, Madame la Présidente,

Le 11 mai 2016, le nouveau Règlement Europol (Règlement (EU) 2016/794) est entré en vigueur. Ce Règlement mentionne la création d'un groupe de contrôle parlementaire conjoint pour permettre aux Parlements nationaux et au Parlement européen, en vertu de l'article 88 du TFEU, d'exercer un contrôle politique sur les activités d'Europol. Le Règlement Europol prévoit que: "L'organisation et le règlement intérieur du groupe de contrôle parlementaire conjoint sont définis par le Parlement européen et les parlements nationaux ensemble, conformément à l'article 9 du protocole no 1".

Afin de permettre à ce nouvel organe d'être fonctionnel pour le 1 mai 2017, date de la mise en application de ce nouveau Règlement Europol, la Conférence des Présidents des parlements de l'UE a convenu, en mai 2016, d'une approche par étapes pour définir les modalités de fonctionnement du groupe de contrôle parlementaire conjoint, entre autre d'une réunion interparlementaire organisée au Parlement européen par la commission LIBE à l'automne 2016.

Dans ce contexte la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures souhaite inviter les députés des parlements nationaux à participer une réunion interparlementaire intitulée «Europol et son contrôle parlementaire dans le cadre des politiques européennes de sécurité intérieure». La réunion se tiendra le lundi 28 novembre 2016, de 15.00 à 18.30, dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles.

J'ai donc l'honneur d'inviter jusqu'à quatre membres de la (des) commission(s) compétente(s) de chaque parlement national (deux de chaque chambre dans le cas des parlements bicaméraux) à participer à cette réunion.

Au cas où vous ne seriez pas en mesure d'être présent(e), je serais heureux de recevoir une contribution écrite de votre part, qui sera distribuée aux membres de notre commission et aux autres participants.

Les modalités de la réunion seront transmises, en temps utile, aux services de votre parlement chargés des relations avec le Parlement européen.

J'espère sincèrement que vous serez en mesure d'accepter cette invitation et me réjouis d'ores et déjà de vous accueillir au Parlement européen le 28 novembre 2016.

Veillez agréer l'expression de ma haute considération,



Claude MORAES